

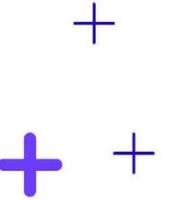


Formation
&
Vie de
l'étudiant

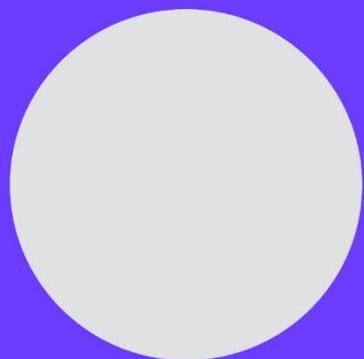
Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

Semaine des conférences DDAC :
L'ESR à l'heure des transformations
06 avril 2021

Sommaire



- Introduction
- Complémentarité DEVE / composantes (Contrat Pédagogique pour la Réussite Etudiante, tutorat, etc.).
 - **M. Johnny GOGIBUS** Directeur général adjoint des services en appui aux missions de formation, recherche, orientation et vie de campus - Université Paris 8
- Evolutions des métiers des directions des études, à partir du dispositif « oui-si »
 - **Mme Muriel HENRY** Directrice du Pôle Formation et Vie Universitaire - Université de Bourgogne
- Pilotage et indicateurs
 - **M. Olivier DERRE** Responsable du Pôle Scolarité, Services des Études, de la Vie Etudiante et de la Scolarité - Université Sorbonne Paris Nord
- Échanges



Introduction

Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

**Contexte
réglementaire**
Actualité

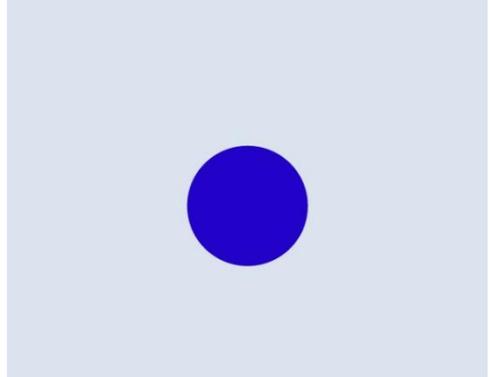
**Semaine des
conférences
DDAC**

*Évolution des
méthodes de
travail*

**Loi ORE
+**

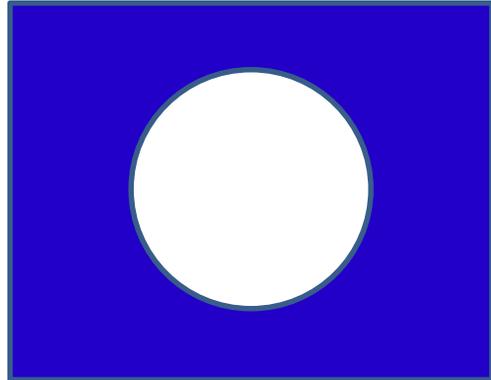
**L'ESR à l'heure
des
transformations**

*Évolution des
métiers*



*Évolution des
organisations*

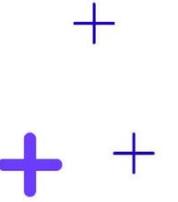
*Évolution des
acteurs*



*Évolution des
outils*



Introduction



- Loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE)

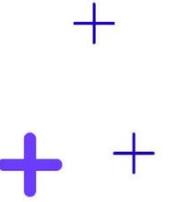
Loi du 8 mars 2018 :

« qu'afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis sont mis en place au cours du premier cycle par les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur. »

Dispositifs et projets mise en œuvre :

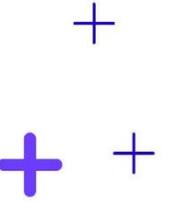
- Parcours différenciés,
- Approche compétences,
- Contrat pédagogique de réussite,
- « Oui,si »,
- etc.
- Pilotage et indicateurs

Introduction



- Renforcement de la transversalité
- Apprenants : au cœur du système et des interactions
- Nouveaux outils
- Nouvelles organisations : DEVE, Vie de Campus, Pôles formation...

Introduction



- Diversité d'organisations et pourtant socle commun autour des mécanismes décisionnels.
- Une des missions de la DEVE : animer les synergies entre les services soutien à la Formation ?
- Perspectives autour du rapport de l'IGESR : « transformation numérique des formations » (octobre 2019)



DEVE / composantes

**(Contrat Pédagogique pour la
Réussite Etudiante, tutorat, etc.).**

M. Johnny GOGIBUS

Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE



Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

*Direction des études :
complémentarité DEVE / Composantes*





Présentation de l'université

- **24 000 étudiants dont 14 500 inscrits en licence, 1 000 en DUT et 160 en licence professionnelle**
- **16 composantes dont 11 UFR, 2 IUT, 1 Institut d'enseignement à distance et 2 autres instituts disciplinaires (*Géopolitique et Etudes européennes*)**
- **25 mentions de licence, 11 licences professionnelles, 7 DUT, 41 mentions de master, 6 DU et 20 DU en FC**
- **5 domaines disciplinaires : Arts, Droit-Economie-Gestion, Lettres et Langues, Sciences humaines et sociales, Sciences-Technologies**



Spécificités

- **28% de boursiers en licence**
- **29% d'étudiants étrangers**
- **31% d'étudiants salariés, dont 20% en L1**
- **Admissions en L1 via Parcoursup :**
 - **Forte représentation des bacheliers technologiques (22,5 %) et professionnels (12,5 %), soit 65% de bacs généraux**
 - **Part importante d'étudiants en réorientation (17%) et en reprise d'études (15%), soit 68% de néo-bacheliers**
- **Taux de réussite en L1 : 24% (42% en comptant les AJAC L1/L2)**
- **Une université installée en Seine-Saint-Denis, un territoire marqué par de fortes inégalités sociales**



Spécificités

- **Pas de DEVE mais plusieurs directions et services pilotés par un DGA avec des missions et des responsabilités plus élargies :**
 - **Direction de la formation** (*Offre de formation, FC/Alternance/VAE, DU en FC...*)
 - **Direction de la scolarité** (*inscriptions, règles de scolarité, applications de scolarité, édition et délivrance des diplômes...*)
 - **Direction de la vie de campus** (*aides sociales, bourses, guichet préfecture, CVEC, FSDIE, associations étudiantes, manifestations et événements étudiants, RSSU...*)
 - **Direction de la recherche** (*laboratoires, valorisation, écoles doctorales*)
 - **SCUIO-IP** (*information, conseil, tutorat, offres de stages, coopérative étudiante...*)
 - **Service Accueil handicap**
 - **Service d'action culturelle et artistique**
- + projets d'établissement transversaux, dont le NCU « So Skilled / Compétences transversales », le DU de propédeutique « Universitas »...**



Cadre réglementaire

- La loi ORE du 8 mars 2018 ne fait pas directement allusion à la direction des études. Elle évoque la mise en place de « *dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis* »
- L'arrêté Licence du 30 juillet 2018 introduit la notion de *direction des études* et de *contrat pédagogique pour la réussite étudiante (CPRE)*, suivi de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la LP qui instaure ce contrat en LP/BUT



Rôle d'une direction des études

Une direction des études (DE) assure un accompagnement personnalisé de chaque étudiant en tenant compte autant que possible :

- **de leur profil scolaire** (*parcours antérieur, difficultés scolaires...*)
- **de leur situation personnelle et leurs contraintes particulières** (*travail, engagement dans une association, un mandat ou en service civique, en situation de handicap, sportif de haut niveau, artiste confirmé...*)
- **de leur projet d'études et éventuellement professionnel**

Ces informations et les modalités d'accompagnement par les équipes pédagogiques sont inscrites dans un CPRE signé par chaque étudiant.



Rôle du VP CFVU et du DGA/DEVE dans la mise en œuvre des DE

1^{ère} étape

- **Informers les composantes et les services concernés de cette nouvelle disposition réglementaire**
- **Les rassurer en définissant cette nouvelle notion de direction des études en milieu universitaire et en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause de leurs pratiques mais d'un dispositif permettant de mieux les coordonner**
- **Annoncer (avec diplomatie) qu'elle implique un travail supplémentaire, notamment le suivi des CPRE et l'organisation d'entretiens avec les étudiants**
- **Définir une modalité d'organisation commune à l'ensemble des composantes en prévoyant néanmoins des variantes dans chaque formation pour tenir compte de leurs spécificités**



2^{ème} étape

- **Travailler avec les directeurs de composante et les responsables de licence pour :**
 - **Lister les dispositifs d'accompagnement et de réussite déjà en place**
 - **Réfléchir à l'intégration de nouvelles actions, notamment l'utilisation du CPRE, l'organisation d'entretiens avec les étudiants et l'insertion de nouveaux modules non disciplinaires dans les maquettes de diplôme**
 - **Définir les modalités de coordination de toutes ces actions au sein de chaque formation en lien avec celles menées par les services centraux et communs**
 - **Arrêter le périmètre de la DE (*une DE par niveau, par formation, par composante, pour un nombre défini d'étudiants...*)**
 - **Identifier les acteurs**



- **Travailler avec les autres acteurs** (SCUIO-IP, direction de la scolarité, direction de la vie de campus, service accueil Handicap...) **pour redéfinir l'organisation et le contenu de certaines de leurs activités, dans l'optique d'une parfaite adéquation avec les actions menées par les formations dans le cadre de la DE**

3^{ème} étape

- **Organiser un pôle « Réussite étudiante », piloté par le VP CFVU et le DGA, avec le recrutement d'une IGE qui coordonne les diverses actions en faveur de la réussite étudiante :**
 - *à l'échelle de l'établissement (développement de modules permettant l'acquisition de compétences transversales/soft skills, ouverture DU transversal de propédeutique « Universitas »...)*
 - **au niveau de chaque composante en faisant le lien avec les services centraux et communs qui ont un rôle à jouer au sein des DE**



A l'issue de ces 3 étapes, la DE a été caractérisée comme un ensemble de dispositifs et d'actions, à caractère individuel ou communs à l'ensemble des étudiants d'une promotion, qui concourent à leur réussite universitaire.

Les objectifs :

- 1. une parfaite intégration dans l'établissement et leur cursus universitaire**
- 2. une parfaite compréhension des procédures administratives et des attendus pédagogiques**
- 3. un accompagnement continu et soutenu des équipes pédagogiques tout au long de leur scolarité en licence**
- 4. l'acquisition de compétences transversales, non académiques, qui peuvent être réinvesties dans leurs études et en milieu professionnel**



- ⇒ **La DE est donc pensée en termes d'actions coordonnées et non en termes de fonction (directeur des études). C'est un éco-système au sein duquel les services n'interviennent plus seulement en appui des composantes mais bien en interaction et en complémentarité avec elles.**
- ⇒ **A Paris 8, il n'y a donc pas eu de nomination de directeurs des études mais une identification de tous les acteurs de cet éco-système avec une coordination des actions au sein des licences par les responsables de formation et une coordination plus générale au niveau de l'établissement par le pôle Réussite étudiante.**

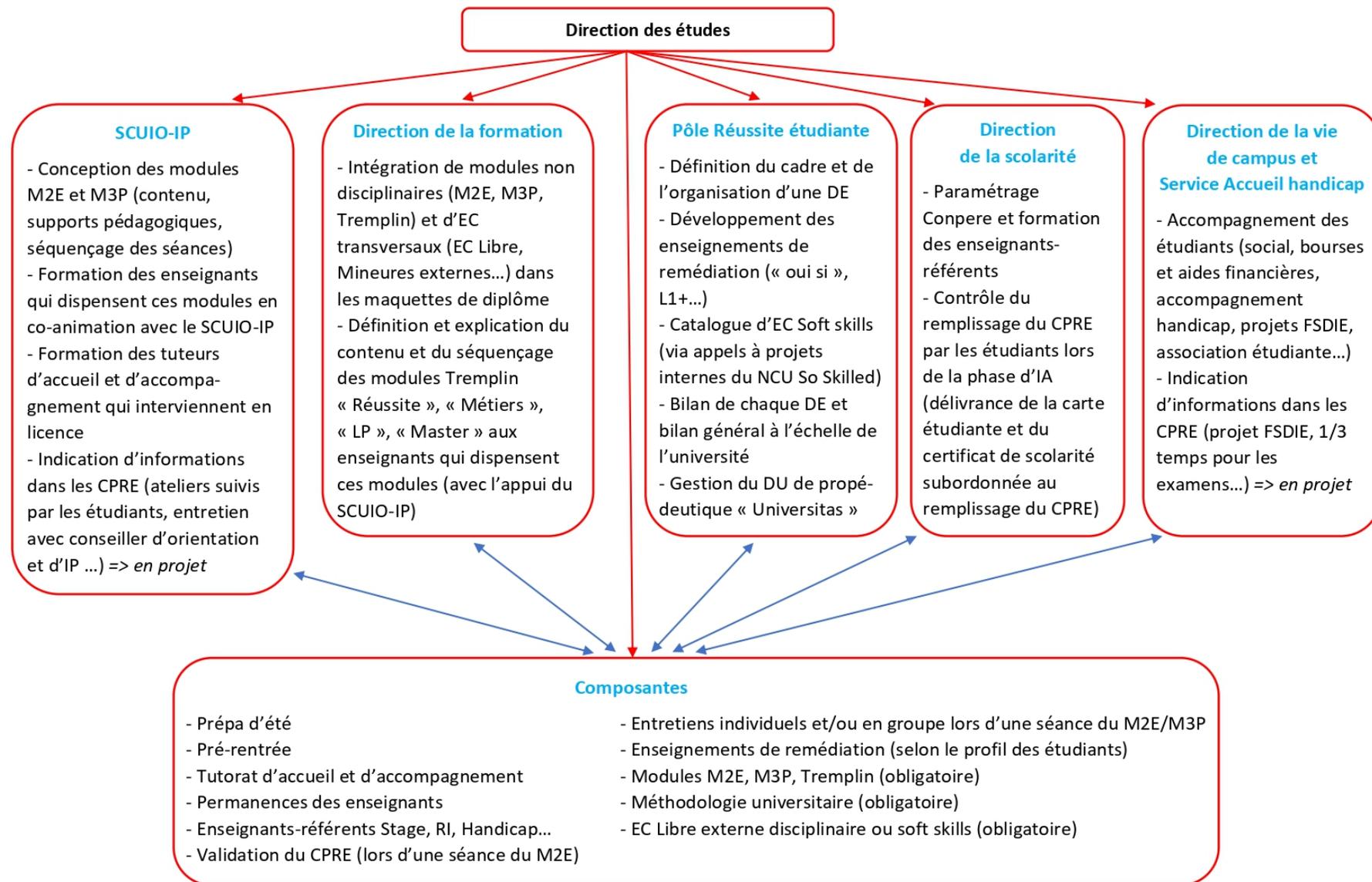


Les dispositifs suivants ont été retenus comme faisant partie intégrante de la direction des études de chaque formation de licence :

- **Prépa d'été** (*quelques formations concernées*)
- **Réunion de pré-rentree**
- **Tutorat d'accueil et d'accompagnement**
- **Permanences hebdomadaires des enseignants**
- **Informations/Accompagnement des enseignants référents** (*stage, mobilité internationale, handicap...*)
- **Entretiens individuels et/ou en groupe**
- **Modules intégrés dans les maquettes**
 - **Méthodologie de l'expérience étudiante - M2E en L1** (*obligatoire*)
 - **Méthodologie universitaire** (*obligatoire*)
 - **Enseignements de remédiation** (*en fonction du profil des étudiants*)
 - **Méthodes pour réussir ses projets personnels et professionnels – M3P en L2 et L3** (*obligatoire*)
 - **Enseignements Tremplin « Réussite », « Métier », « LP », « Master »**
 - **Enseignements « soft skills »** (*acquisition de compétences transversales*)



Interactions et complémentarités entre services et composantes





Exemple : le module M2E en L1

- **Il a été conçu par le SCUIO-IP pour permettre aux étudiants de L1 :**
 - **de s'acculturer aux procédures et pratiques universitaires**
 - **de s'approprier les exigences académiques**
 - **de développer leur confiance en eux**
- **Il s'inscrit dans le prolongement des pré-rentrées** (*désormais principalement axées sur une présentation de la discipline et de l'organisation des études*)
- **Il est préparé dans un objectif d'acquisition et de développement de compétences transversales** (*adaptation à son environnement, autonomie, gestion du temps, gestion du stress, prise d'initiative, aisance à l'oral, posture...*)
- **Il intervient en complément du cours de méthodologie disciplinaire** (*méthodes de travail, prise de notes, recherche documentaire*)
- **Il est dispensé par des enseignants formés préalablement par le SCUIO-IP** (*groupes de 30 étudiants, 18h au S1*)
- **C'est un « outil » essentiel dans le cadre de la direction des études**



- **Principales séances du module M2E :**
 - **Explication du fonctionnement de l'université, de la terminologie universitaire et des procédures d'inscription : IA, IP** (*Majeure, Mineure interne et externe, EC Libre, EC/Certification Pix, tests de niveau/Certification en langue vivante...*) **et MCCC**
 - **Découverte de l'université et présentation des services** (*BU, SCUIO-IP, Accueil handicap, SUAPS...*)
 - **Définition et intérêt des contrats pédagogiques** (*contrat Conpere/ Contrat Apogée...*). **Plusieurs formations prévoient la validation des contrats lors d'une séance**
 - **Acquisition de techniques de travail et de compétences transversales pour une meilleure confiance en soi**
 - **Auto-évaluation des compétences / Bilans en groupe** (*récit d'expériences personnelles, scolaires et/ou professionnelles, échanges en groupes sur les acquisitions du 1er semestre et les projets pour le second semestre*).



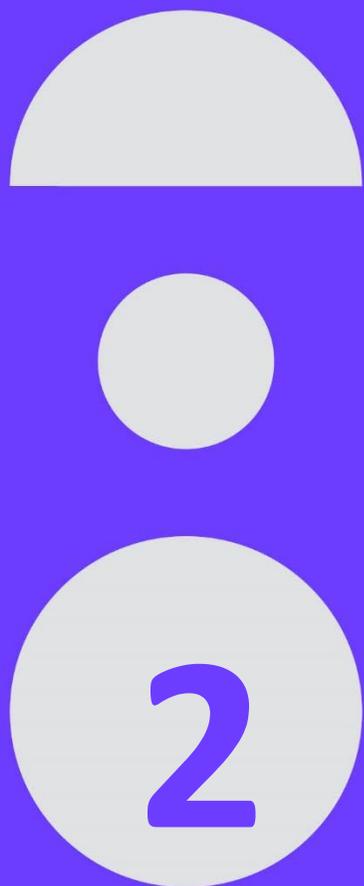
Contraintes et problématiques pour les services centraux

- **Trouver un cadre général d'organisation des DE qui convienne à toutes les formations, nonobstant quelques aménagements pour tenir compte des spécificités et pratiques de certaines formations**
- **Assumer de nouvelles missions et réorganiser une partie de leurs activités sans postes et sans ressources supplémentaires**
- **Faire compléter chaque année un nouveau CPRE aux étudiants plutôt que de prévoir un contrat par étudiant pour l'ensemble du cursus de licence avec mise à jour éventuelle chaque année**
- **Répondre aux exigences, voire aux contestations d'étudiants qui font davantage valoir leurs droits dorénavant clairement formalisés dans un contrat qu'ils signent en début d'année universitaire (*même si celui-ci n'a aucune valeur juridique*) et bien explicités par le biais du module M2E.**



➤ **Mobiliser les enseignants :**

- **Réticences, voire contestation de la part de certains enseignants qui voient leur mission d'enseignant et de chercheur détournée, dénaturée et bouleversée par les nouveaux rôles qu'ils doivent assumer** (*assurer des enseignements non disciplinaires alors qu'ils sont spécialistes d'une discipline, valider des CPRE, mener des entretiens individuels ou en groupe...*)
- **Réticences à voir la part du disciplinaire réduite dans les maquettes de leur formation suite à l'intégration de nouveaux modules** (*M2E, M3P, EC Tremplin*) **qui s'ajoutent aux autres enseignements transversaux** (*Pix, EC libres externes, EC soft skills...*) **qui comptent dans la validation de l'année**
- **La subvention ministérielle pour la DE ne permet pas de recruter des directeurs des études mais d'octroyer des HCO aux enseignants qui, pour la plupart, accumulent déjà d'autres fonctions diverses** (*responsable de formation, commission pédagogique, référent stage, handicap...*) **et dispensent davantage de cours compte tenu de l'augmentation des effectifs depuis trois ans**



Les évolutions des métiers des
directions des études, à partir du
dispositif « oui,si »

Mme Muriel HENRY

Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

LOI ORE

les changements de métiers à partir de l'exemple des « oui-si »



Carte d'identité

- **Université de Bourgogne**

Université pluridisciplinaire

16 composantes (UFR, instituts, écoles)

6 campus

34169 étudiants

400 diplômes

membre fondateur de la COMUE UBFC

- **Pôle Formation et Vie universitaire :**

ex – SCUIO + BAIP+ scolarité centrale + mission handicap +bureau de la vie étudiante

Organisation du dispositif AGIL



Remédiation transversale
(organisée au niveau de l'université)



Remédiation disciplinaire
(organisée au niveau des UFR)



Quelques UE de licence

UE socles
= 60 % max.

Remédiation cumulée
= 40 % max.

Remédiation transversale

- Module « **Construire son parcours** »
- Module « **Apprendre à apprendre** »
Méthodes de travail / organisation ; prise de notes ; recherche documentaire, etc.
- Modules « **Pratiques du français** »
4 modules différents disponibles au S1 et au S2 : module 1 « Orthographe/grammaire/syntaxe » (18 HTD), module 2 « Argumenter » (12 HTD), module 3 « Comprendre et analyser – SHS » (12 HTD), module 4 « Comprendre et analyser – Sciences expérimentales » (12 HTD).
- Module **Langue vivante**
36 HTD chaque semestre consistant en 18 HTD de cours par niveau (test de positionnement au démarrage) et 18H d'autoformation au Centre de Langues sous la supervision d'un tuteur
- Module **Mathématiques**
Module 1 « Mathématiques SHS » et module 2 « Mathématiques – Sciences expérimentales » à raison de 36 HTD par semestre.

= 1300 heures à organiser pour 320 étudiants avec 30 intervenants

Les principes :

- **La volonté politique d'une architecture commune**
- **La constitution d'une équipe pédagogique unique spécialiste de la remédiation (intervenants extérieurs)**
- **Une gestion centralisée**

La mise en œuvre :

La création d'une fonction de « secrétariat pédagogique transversal » implantée au Pôle Formation et Vie Universitaire

- Elaborer et gérer les emplois du temps des modules transversaux en lien avec les composantes
- Assurer le suivi administratif de l'inscription pédagogique des étudiants dans les modules AGIL en lien avec les composantes
- Suivre et contrôler l'assiduité des étudiants aux modules
- Assurer le suivi administratif des heures réalisées par les intervenants dans les modules transversaux (saisie prévisionnelle, justification, mise en paiement)
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des interlocuteurs (étudiants, personnels et partenaires)
- Alimenter des tableaux de bord, faire des extractions dans les systèmes d'information
- Assurer le secrétariat, la préparation, les compte-rendu des réunions, groupes de travail et jurys et en assurer le soutien logistique (locaux, matériels, fournitures)
- S'assurer de la validité et de l'actualité de l'information sur les dispositifs pédagogiques concernés

Le point de départ d'un modèle organisationnel renouvelé :

- **Un secrétariat pédagogique transversal étendu à d'autres dispositifs pédagogiques**
(unités d'enseignement transversales, ...)
- **Le déploiement du modèle transversal de gestion pour d'autres actions** (ex: développement du tutorat étudiant d'accompagnement)

Des interrogations

- **Une articulation à trouver entre le central et les composantes**

Un exemple de gestion: les plannings



Plus largement, quelle appropriation par les composantes de dispositifs gérés en central ? risque de satellisation?

- **L'effet « interlocuteur universel »**

En tant qu'interlocuteur identifié des intervenants pédagogiques ou des étudiants, le PFVU est destinataire de demandes auxquelles son rôle initial ne le conduit pas a priori à répondre mais qui n'ont pas d'autre réponse institutionnelle (dispositifs émergents)



Développer le rôle des directions de la formation: aide à la conception, animation, mise à disposition de ressources? Quelles nouvelles compétences ? risque de confusion à terme?



Pilotage et indicateurs

M. Olivier DERRE

Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

Loi ORE

Le suivi des étudiants

Olivier Derre (SEVES)



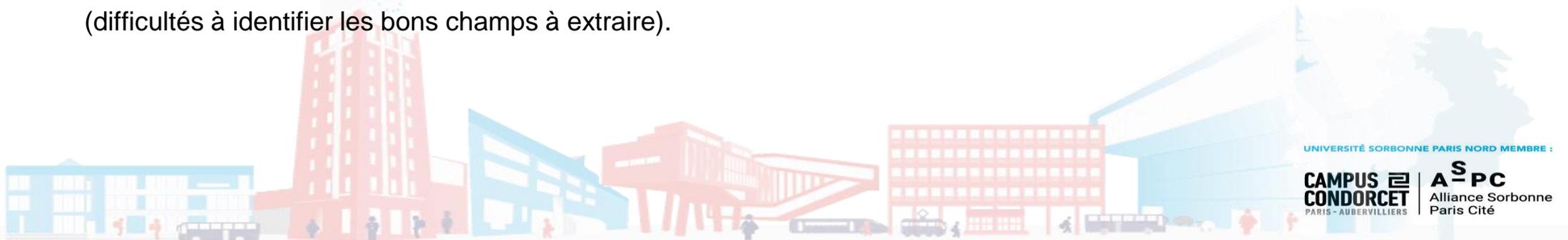
Volet Pilotage

Le pilotage est assuré dans notre établissement par le Service du Pilotage et Contrôle de Gestion – SPCG

Le SPCG est chargé du Contrôle des heures d'enseignement, Nous avons développé un logiciel - SEPIA - pour gérer les heures statutaires et complémentaires (relié à SIHAM). L'application tire ses données des charges d'enseignement APOGEE mais aussi des cours d'Hyperplanning.

Une grande partie de notre pilotage s'articule bien sûr autour du dialogue de gestion (connaître le coût des formations), Mais aussi autour de la fiabilisation des données notamment avec les régimes d'inscription (Fi – Fa - Fc) que l'on croise avec les remontées des IA extraites de Business Object,

Un focus est mis sur le suivi des boursiers (difficultés à identifier les bons champs à extraire).



Volet indicateurs

Volet indicateurs

Concernant la loi ORE l'essentiel du travail de fiabilisation des indicateurs implique un contrôle des profils et des boursiers.

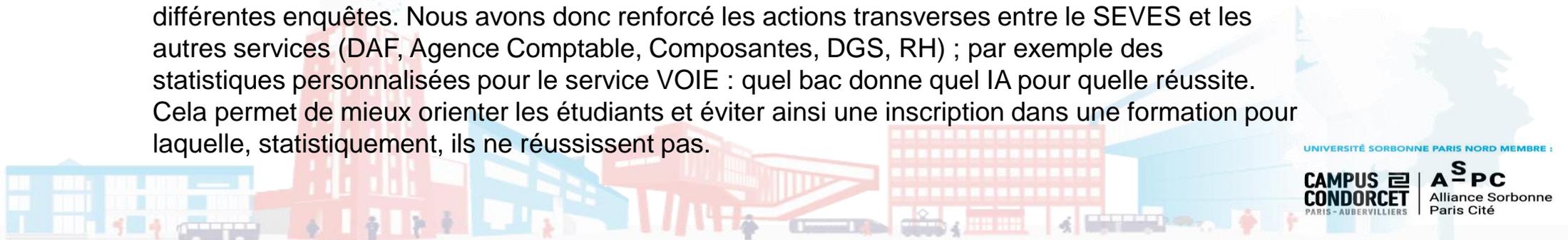
Nos indicateurs sont axés sur :

- les enquêtes sur la réussite
- Le suivi de cohortes (montée année sup, réo, etc.)
- Les enquêtes origines des IA / formations

On utilise essentiellement une extraction Access des tables APOGEE qui permettent un requetage plus fin que BO.

volet statistiques

La loi ORE a impliqué un support accru aux composantes qui sont beaucoup plus sollicitées sur différentes enquêtes. Nous avons donc renforcé les actions transverses entre le SEVES et les autres services (DAF, Agence Comptable, Composantes, DGS, RH) ; par exemple des statistiques personnalisées pour le service VOIE : quel bac donne quel IA pour quelle réussite. Cela permet de mieux orienter les étudiants et éviter ainsi une inscription dans une formation pour laquelle, statistiquement, ils ne réussissent pas.



Au SEVES

Depuis l'avènement de la loi ORE le suivi des IA issu de parcoursup est devenu un enjeu stratégique.

Le suivi des candidatures est rendu difficile à cause de la purge des OPI nécessaire pour faire de la place aux candidats issu de la phase complémentaire.

On note l'absence d'un champ année dans les OPI qui nous oblige à créer des archives pour réaliser le suivi des extractions par année, avec son lot d'anomalies entre Parcoursup et Apogee (modification du nom et/ou du prénom, etc.).

Concernant les oui si : une bascule automatique sur les étapes dédiées après IA. (ce qui génère des anomalies dans les remontées AGLAE).



Au SEVES

Avec le COVID

A la Scolarité nous avons mis en place un système externe de suivi des PJ personnalisé (requêtes personnalisées dans les tables APOGEE).

Avec le paiement forcé le nombre d'IA montant nuls indus a fortement progressé ce qui nous a contraint à mettre en place des requêtes dédiées (montant IAS positif croisé avec le coche « payé » dans les tables Access).

Avec les droits différenciés le nombre d'erreur sur les montants nous a obligé à mettre en place une série de contrôles sur les montants incohérents avec les étapes.

- suivi des attente de paiement
- suivi des interdits
- suivi de cohérence entre régime et statut attendus et régime et statut effectifs dans APOGEE.





Echanges

Rôle des DEVE dans la mise en œuvre de la loi ORE

Merci de votre attention

jean-francois.langlamet@amue.fr
eric.veziat@amue.fr
alain.fayolle@amue.fr



amue.fr

Nos réseaux : @amue_com